

persécuteur. Le parlement allemand vient d'adopter une loi qui fait disparaître les entraves odieuses mises au libre exercice de la religion catholique. En même temps le vieil empereur Guillaume fait connaître à ses sujets qu'il règne et gouverne en même temps, et que ce sont des conseils et non des ordres que ses ministres vont chercher dans l'enceinte des représentants du peuple. Ce manifeste énergique dû au prince de Bismarck, a causé une violente surprise, dans l'empire d'Allemagne et dans toute l'Europe.

La popularité de Gambetta fond comme la neige sous les rayons d'un soleil de printemps. Cet homme n'est presque plus le dictateur de la France ; trois mois de pouvoir l'ont usé. Il a voulu, se croyant fort, imposer aux Chambres le scrutin de liste, dont elles n'avaient pas voulu il y a un an, et cette tentative soulève contre lui une partie de ses amis. La commission chargée d'étudier le projet a fait un rapport hautement défavorable, et malgré tout, Gambetta s'acharne à sa proposition. On lui prête l'intention d'abandonner le pouvoir, si son projet échoue. Les dépêches lui cherchent déjà son successeur, et elles mentionnent le plus volontiers M. de Freycinet, M. Brisson et M. Léon Say. Le grand ministère n'aura pas duré longtemps, et sa chute sera citée comme l'une des plus remarquables dans l'histoire du parlementarisme.

Le projet de loi soumis ne comprend pas seulement le scrutin de liste. On y lit d'autres articles que nous résumons comme suit : pas de prières à l'ouverture des chambres ; élection des sénateurs à vie par les deux chambres, et non par le sénat seul ; délégués sénatoriaux choisis par chaque cinq cents électeurs et non pas par les communes.

Il suffit d'énoncer ces articles, pour juger de l'esprit qui les a inspirés. La république s'est donnée la mission de bouleverser les lois et les coutumes de la France, et elle poursuit son but avec assurance et opiniâtreté.

[Au moment où nous mettons sous presse, les dépêches nous apportent une très importante nouvelle de France. Le grand ministère est tombé. Gambetta devant le vote de la Chambre d'Assemblée (305 contre 117, contre le projet de révision) a senti que son règne était fini et il a placé sa démission et celle de ses collègues entre les mains du Président de la République.]

GUSTAVE LAMOTHE.